

Norme Française (NF)

« Systèmes de récupération de l'eau de pluie pour son utilisation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiment »

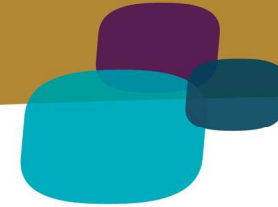
PR NF P16-005

Arnaud GAUDRIER, AFNOR

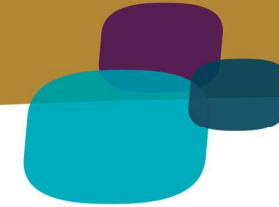
Tél. 01 41 62 84 26, arnaud.gaudrier@afnor.org

POLLUTECH Paris, 2 décembre 2009

afnor
NORMALISATION



- Normalisation :
élaboration consensuelle
d'un document professionnel
de référence.
- Aider les acteurs du marché
(industriels, distributeurs,
installateurs, bureaux d'étude,
Assurances, accréditeurs,
consommateurs...)
à se positionner et à s'orienter



La normalisation en appui à la réglementation

Textes réglementaires ➡ Ce que l'on doit faire

- **Arrêté « technique » du 21 août 2008** : *relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'extérieur et l'intérieur des bâtiments*

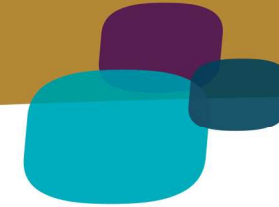
Extérieur : Usages domestiques. **Intérieur** : Évacuation des excréta et le lavage des sols, autorisation, à titre expérimental, pour le lavage du linge

- **Arrêté du 3 octobre 2008** (Crédit d'impôt) : *Application de l'article 200 quater du code général des impôts relatif aux dépenses d'équipements de l'habitation principale et modifiant l'article 18 bis de l'annexe IV à ce code*

Document Normatif NF ➡ Comment doit-on faire

- **Norme NF** : *Récupération et utilisation des Eaux de pluie*

Élaboration de la Norme : Les acteurs professionnels



- **Autorité publique: Ministère de la Santé - DGS**
- **Autorité publique: Ministère de l'Écologie - MEDAD**
- **Fabricants (gouttière, canalisations, filtration, couronnement, cuves, pompes, instrumentation, compteur d'eau)**
- **Distributeurs de dispositifs de récupération y compris intégrateurs de solutions en récupération d'eau de pluie**
- **Bureau d'études et Formateur**
- **Artisans et entreprises du bâtiment**
- **entreprises de travaux publics, artisans du bâtiment, des TP et du paysage, plombiers**
- **Opérateurs de réseau d'eau**
- **Centre technique, scientifique et laboratoire de recherche**
- **Organisme de certification**

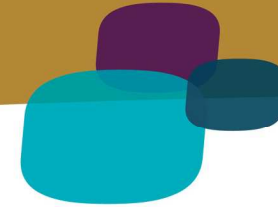
Élaboration de la Norme : les acteurs collectifs



Les syndicats / fédérations / organisations professionnelles

- **CICF** Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France
- **PROFLUID** (pompes & robinetterie)
- **IFEP** Industriels Français de l'Eau de Pluie
- **SNAREP** Syndicat National des Acteurs de la Récupération d'Eau Pluviale
- Association de distributeurs de systèmes de récupération d'eau de pluie
- **FP2E** Fédération des Professionnels de l'Eau
- Fédération des magasins de bricolage
- **UAE** Union des entreprises d'affinage d'eau
- **CAPEB** : artisans du bâtiment
- **CNATP (QUALIPLUIE)** Artisans des travaux publics et du paysage
- **FFB/UNCP** entreprise et artisan en couverture et plomberie
- **Consommateurs: Famille rurales**

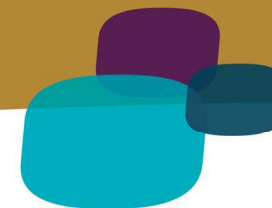
Norme « Eaux de pluie » : contexte



Avant propos et définitions (1) :

- **Eaux pluviales** (NF EN 12056-1) : « *Eaux provenant de précipitations naturelles et n'ayant pas été délibérément souillées* »
- « *Eau de pluie ayant touché le sol ou une surface construite ou naturelle susceptible de l'intercepter ou de la récupérer (toiture, terrasse, arbre..).* »

Norme « Eaux de pluie » : contexte



Avant propos et définitions (2) :

■ Exclusion des eaux de ruissellement :

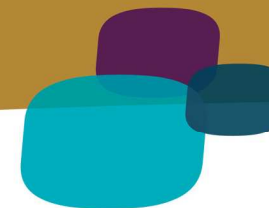


Application limitée aux eaux de toiture non accessible, attention aux risques liés aux eaux de ruissellement

- **les toitures non accessibles**
(NF DTU série 43) :

« sont celles qui ne reçoivent qu'une circulation réduite à l'entretien du revêtement d'étanchéité ou d'accessoires de toiture »

Norme « Eaux de pluie » : contexte



Avant propos et définitions (3) :

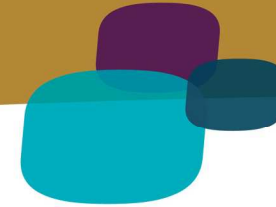
- L'eau de pluie est une eau NON POTABLE :



- Protection du réseau collectif d'eau potable :

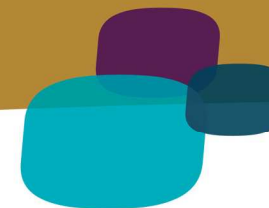
« Tout raccordement, qu'il soit temporaire ou permanent, du réseau d'eau de pluie avec le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est interdit ».

Normalisation : Domaine d'application (1)



Généralités :

- Norme relative à la **récupération des eaux de pluie** en aval de **toitures non accessibles** et à leurs usages à l'intérieur et à l'extérieur de bâtiments neufs et existants.
- Elle donne des prescriptions générales sur la **conception**, le **dimensionnement**, la **mise en œuvre**, la mise en service, l'**entretien** et la **maintenance** de ces systèmes.
- La présente norme spécifie également les **exigences minimales** concernant les éléments constitutifs de ces systèmes



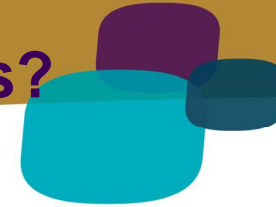
Lieux envisagés :

- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Bâtiment du tertiaire
- Site industriel
- Surface commerciale
- Lotissement

Axes envisagés :

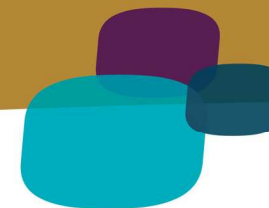
- Conception : diagnostic pluviale, dimensionnement, impact budgétaire...
- Bonnes pratiques de Stockage, Utilisations extérieures, Installation et mise en œuvre, Prévention des interconnexions
- Cuves: performance, qualité des matériaux, dispositifs de trop plein, résistance mécanique, salubrité, sécurité...
- Filtration
- Traitement (dans le cadre du lave linge) : Déclaration obligatoire
- Entretien/Maintenance

Comment prendre part aux travaux normatifs?



- Tous les travaux de normalisation font l'objet de contrats avec les parties prenantes, spécifiant les modalités de la prestation d'AFNOR Normalisation.
- Tous les travaux de normalisation sont ouverts aux représentants de l'administration, des associations de défense des consommateurs et de l'environnement et des syndicats de salariés.
- De leur côté, les entreprises peuvent, dans certaines mesures, bénéficier du crédit impôt normalisation ou de conventions pour les aider à participer aux travaux normatifs.

Norme eaux de pluie : Résumé



■ La normalisation en appui à la réglementation

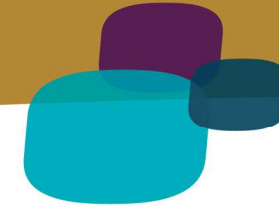
Extérieur : Usages domestiques. Intérieur : Évacuation des excréta et le lavage des sols, autorisation, à titre expérimental, pour le lavage du lin

■ Exclusion des eaux de ruissellement (uniquement eaux de pluies provenant de toiture « non accessible ») :

■ L'eau de pluie est une eau NON POTABLE

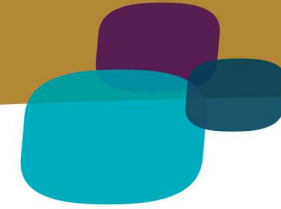


■ Protection du réseau collectif d'eau potable



■ Échéances :

- Finalisation du projet de norme P16-005 début 2010
- Lancement de l'enquête probatoire 2-3 mois suivi du dépouillement par le comité dédié (<http://www.afnor.org/>)
- Publication : second semestre 2010 : NF P16-005
- Perspectives Européennes à venir : Réutilisation des eaux



Merci de votre attention

www.afnor.org

arnaud.gaudrier@afnor.org